



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-031-2020-10

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2020

Sommaire

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

IDF-2020-09-25-006 - ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR INTERREGIONAL PAR INTERIM DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER (7 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-10-22-005 - Arrêté du 22 octobre 2020 portant délégation de signature à
monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale
dans le département de Seine-Saint-Denis (5 pages)

Page 11

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2020-10-22-001 - ARRÊTÉ portant délégation de signature de la rectrice à Monsieur
Luc PHAM, directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines (3
pages)

Page 17

IDF-2020-10-22-002 - ARRÊTÉ portant subdélégation de signature de la rectrice à
Monsieur Luc PHAM, directeur académique des services de l'éducation nationale des
Yvelines (4 pages)

Page 21

IDF-2020-10-22-003 - Arrêté de la rectrice de l'académie de Versailles portant
subdélégation de signature à effet de signer les actes relatifs au service national universel
(2 pages)

Page 26

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la
jeunesse

IDF-2020-09-25-006

ARRETE

PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR INTERREGIONAL PAR INTERIM DE
LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER



DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

ARRETE

**PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL
PAR INTERIM DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 9 septembre 2020 de la garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Jean MENJON en qualité de directeur interrégional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1^{er} octobre 2020;

VU l'arrêté IDF-2020-09-23-004 portant délégation de signature à monsieur Jean MENJON en qualité de directeur interrégional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-09-23-004 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean MENJON, subdélégation de signature est donnée à :

Liste nominative en annexe.

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} octobre 2020, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions faisant l'objet de l'article 2 (ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et liquidation et ordres de recouvrement des recettes non fiscales) et 3 (ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme 723) de l'arrêté IDF-2020-09-23-004 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-09-23-004, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean MENJON, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Secrétaire général	M. Benjamin VAILLANT
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Jérôme LUCIEN
75	Directrice Des Missions Educatives Adjointe	M^{me} Anne - Laure MINERY
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières	M. Laurent BROSSE
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjoint	M. Nicolas GUILLO

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} octobre 2020, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté IDF-2020-09-23-004 susvisé.

Article 3

Une ampliation de cet arrêté est adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Est abrogé, à compter du 1er octobre 2020, l'arrêté IDF-2020-08-17-022 du 17 Aout 2020 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Article 5

Le directeur interrégional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles 1^{er} et 2 sont chargés, à compter du 1^{er} octobre 2020, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 Septembre 2020,

Pour le préfet et par délégation

Le directeur interrégional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Jean MENJON

Subdélégation article 1 et 3

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms	
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale	VELLA		Sylvie	
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale adjointe	LAPENE		Caroline	
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	TELLUS	JOLY	Nadiège	
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles				
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles				
	EPE Paris	EPE Paris	Directeur	MINGOTAUD		Thibaut	
	EPE Paris	UEHC SALOMON DE CAUS	Responsable d'unité éducative	MEHABLI		Zelaikha	
	STEMO EST PARISIEN	STEMO EST PARISIEN	Directrice	GAVIREY		Florence	
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	PENT		Sonia	
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille	
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directeur	BERENGER		Emma	
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	LE GOFF		Jean-Emmanuel	
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO COMMERCE	Chargé de mission	HORVAIS		Olivier	
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO COMMERCE	Coordinatrice du dispositif systémique	BAUJARD		Marie-Hélène	
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE	Responsable d'unité éducative				
	STEMO PARIS SUD	UEMO FRIANT-UEMO BASTILLE	Directrice				
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne	
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse	
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur	ARCHICH		Mohamed	
	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative				
	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative				
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice	PREVOST		Typhaine	
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	OJALVO-RICHARD		Catherine	
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile	
	DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directrice territoriale	EVELINGER		Christelle
		DTPJJ 77	DTPJJ77	Directeur territorial adjoint	PETIT		Thierry
		DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ZIMMER		Marianne
DTPJJ 77		DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	WOIRRET		Marylyn	
DTPJJ 77		DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	BOURGOIS	GUILCHOU	Marie Christine	
STEMOI SUD 77		STEMOI SUD 77	Directrice	SERGENT		Laurene	
STEMOI SUD 77		UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	BEAUMONT	PHILIPPEAU	Véronique	
STEMOI SUD 77		UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie	
STEMOI SUD 77		UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	DAUDRE	COURBE	Christèle	
STEMOI SUD 77		UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Auréli	
EPEI MEAUX		EPEI MEAUX	Directrice	VARTANIAN		Emilie	
EPEI MEAUX		UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	CMIELEWSKA		Evelyne	
EPEI MEAUX		UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	MILLET		Aurélia	
STEMO NORD 77		STEMO NORD 77	Directrice	OLIVIER		Muriel	
STEMO NORD 77		UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	GUTTIERREZ	BRUILLOT	Giovanna	
STEMO NORD 77		UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative	SAVIER	D'ENTRAYGUES	Sandrine	
STEMO NORD 77		UEMO LAGNY	Responsable d'unité éducative	BENOIST		Bruno	
STEMOI CENTRE 77		STEMOI CENTRE 77	Directeur	NONNENMACHER		Philippe	
STEMOI CENTRE 77		UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	HASNI		Abdellah	
STEMOI CENTRE 77		UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline	
STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	MAILLOT	AVRON	Sonia		
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale	FOURNIER		Valentine	
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale adjointe	DEGENEVE	GROH	Bathilde	
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	GABARD		Christophe	
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MORIN		Nathalie	
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	GUMBELET		Jean-Christophe	
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directrice	LEGARDINIER		Anne	
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	REVILLOD	CABOS	Véronique	
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	SAR		Fabienne	
	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	BRAKA	RUDA	Samia	
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice	ADAM	SAUGNER	Déborah	
	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	PRUDHOMME		Christelle	
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	EICHHORST		Yolande	
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	MOUTON-LEGROS		Annie	
STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice					

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF1-2020-09-25-041 – ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL PAR INTERIM DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE DE FRANCE ET OUTRE –MER

	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	LECERF		Jérôme
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directrice	LUCIATHE		Patricia
	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BETOULLE		Stéphane
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	CERVERA		Catherine
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	ATTELANN		Esther
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice territoriale	MOSNIER	CHOPIN	Marie-Hélène
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice territoriale adjointe	RODE	CROUZILLES	Marie-Emmanuelle
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable des politiques institutionnelles	BARREAU		Nathalie
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice	MARTINAT		Laurence
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	ANTON		Stéphanie
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	LAMBIN		Jean-Pierre
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directeur	BRIDIER	ZERWETZ	Malika
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	BEDJAOUI		Himad
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	PIEVE		Fabrice
	EPE 91	EPE 91	Directeur	RONTARD		Yvon
	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	BAUDIN		Pierre
	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DUBOSQ		Clémence
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directrice	COURTOT		Emilie
	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DEVILLE		Manuel
	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	BRETON		Sébastien
	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	SARAGA	APLOGAN	Blanche
	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	BERTIER		Sophie
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur	PREAUX		Marion
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	AUCHERE		Alice
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	DIABIRA		Gniaki
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	MARCHAND		Lucie
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	Directrice	PRIEST		Carole
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO BRETAGNE SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	MUNOZ	RIGHELE	Noémie
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO PALAISEAU (ex UEMOMASSY)	Responsable d'unité éducative	GIORGI		Isabelle
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative			
	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice			
	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne
	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	PERRIN		Marie-Paule
	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	LE MERCIER		Jean-Michel
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directeur territorial	BOUBKER		Abdelaziz
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directrice territoriale adjointe	RAULET		Christelle
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	CHASSE		Louis-Dominique
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	MARREC		Grégory
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	ALFARO		José
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	POMMIER	PERRAUDIN	Nadine
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		Magali
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SAÏB		Gérard
	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	LOUNIS	DAOUSSI	Malika
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	THEETEN		Peggy
	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	MARIE SAINTE		Catherine
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur	ROGER		Alain
	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	CECCHET		Jean-Luc
	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	TAILLEFOND		Christophe
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directrice	OKBA	MESSAR	Sabriya
	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier
	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	HANNOUN		Martine
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directrice			
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	MANSENDE		Seba
	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directeur territorial	BRIHAT		Jean-Christophe
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directeur territorial adjoint	BASSINOT		Jean-Yves

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF1-2020-09-25-041 – ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL PAR INTERIM DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE DE FRANCE ET OUTRE-MER

	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RATSIMBA		Rija	
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GIL		Nathalie	
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	NTIFI		Sophia	
	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur	ROMEO		Frédéric	
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	MOUSTACHE		Yves	
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECAS		Marie-Lise	
	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur	PAVAN		Michael	
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BOYER	MOREY	Caroline	
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	CHAUVET		Fabrice	
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélié	
	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice	BOUNAB		Sara	
	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	MODRIC	IGUIDAR	Anne	
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne	
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	FADIGA		Mamadou	
	STEMO DRANCY	STEMO/UEMO DRANCY	Directrice	GOOSSENS		Emilie	
	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	ROTRON		Cecile	
	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative				
	STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable d'unité éducative	AIT ADDA		Saïd	
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice	BOUTHKILI		Yasmine	
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	VILLETTE		Cécilia	
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamal	
	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directeur	FERNANDES		Daniel	
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	DERBAL		Riad	
	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri	
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	Directrice	GHARBI		Maxime	
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	UEHC ROSNY	Responsable d'unité éducative	DIOMBE		Thomas	
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	UEHD-M M AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	TAIL		Djamila	
	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directeur	CHAPIN		Angelina	
	STEI VILLEMOMBLE	STEI VILLEMOMBLE	Directrice	ANGWE-NZE		Julien	
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative (depuis le 01/10/2019)	MATOU		Karine	
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd malek	
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	JAMARD		Marie-Line	
DTPJJ 94	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	KIEFFER	MEIGNAN	Anne	
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	PIQUET	LALUMIERE	Cécile	
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	SEZNEC		Elodie	
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable des politiques institutionnelles				
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur	RUELLAND		Richard	
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur à compter du 16/09/2020	BERRADA		Nabil	
	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	SAMSON		Nicolas	
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaoad	
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directrice	CERISUELA		Marion	
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	BERRADA		Nabil	
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile	
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice	OLIVE-MARINO		Sonia	
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie	
	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	MOLLET		Emmanuelle	
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plien l'assiette"	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit	
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice	BRAND		Sophie	
	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	FABRE		Clara	
	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	BENKAHLA		Malika	
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice	MATHONNIERE		Catherine	
	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	AUBRY	NONNENMACHER	Isabelle	
	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DOUMENQ		Magali	
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice	DEHAUDT		Elise	
	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative(missionné)	MONCHAUX	AMORIM DANT	Elodie	
	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	NADOUR		Abdelhakim	
	DTPJJ 95	DTPPJ 95	DTPPJ 95	Directrice territoriale	BOUISSOU		Catherine
		DTPPJ 95	DTPPJ 95	Directrice territoriale adjointe	MAY		Sylvie
DTPPJ 95		DTPPJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial				
DTPPJ 95		DTPPJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	FLERET		Charly	
EPEI DE VILLIERS-LE-BEL		EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice	COLLIN		Sandrine	
EPEI DE VILLIERS-LE-BEL		UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BELLABAS		Foudil	
EPEI DE VILLIERS-LE-BEL		UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	TALLET		Didier	
EPEI DE PONTOISE		EPEI PONTOISE	Directrice	NESTORET		Marie-Nella	
EPEI DE PONTOISE		UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	MARSILE	BONDOA	Nathalie	

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF1-2020-09-25-041 – ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL PAR INTERIM DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE DE FRANCE ET OUTRE –MER

	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	DARCHEN		Marianne
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur	MESSAoudi		Raïssa
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	XAVIER	GRELET	Stéphane
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice	TROADEC		Alice
	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	PARISIS	KACI	Pascale
	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	ROUGERON		Helga
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur	AUBRY		Marie-Pierre
	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	VAZELLE	BEY	Angeline
	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	AIGUADEL JALEME		Jeannette
DIRPJJ	DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint			
	DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire général	VAILLANT		Benjamin
	DIRPJJ	CABINET	Chef de cabinet	HERBAUT		Caroline
	DIRPJJ	CABINET	Chef de cabinet Adjoint	ROUILLE-PATRIER		Pierre
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	LUCIEN		Jérôme
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines adjoint	BERARD		Frédéric
	DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	ARDINES		Nesrine
	DIRPJJ	DRH	Coordinatrice contrôle de paie	LUCE		Marie-Claire
	DIRPJJ	DRH	Coordinateur contrôle de paie	MUSSE		Xavier
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	TECHER		Sonia
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	BLANCHE		Aurélie
	DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	MORINEAU		Eglantine
	DIRPJJ	DRH	Secrétaire administrative	BRUNATO		Liliane
	DIRPJJ	MISSION DIR	Responsable maîtrise des risques	ANGELI		Jean-François
	DIRPJJ	MISSION DIR	Chargé de mission Outre-mer	SAUVAGE		Léonor
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI	BROSSE		Laurent
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI adjoint	GUILLO		Nicolas
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable Contrôle Interne Comptable et Financier	OUHMAH	BENSALAH	Saadia
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	CARCHON		Myriam
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE		Caroline
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité immobilier	GUICHARD		Laurent
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité immobilier	SEDDAR		Karima
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité budget et marchés	LEPROVOST		Pascale
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité budget et marchés	MAYACK		Fleur
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur budget/achats/marchés	SAFFAR		Karine
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur budget/achats/marchés	PERROT		Sandrine
	DIRPJJ	DEPAFI	Directeur au Système d'information	SERRE		Jean-Marc
	DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives			
	DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe	MINERY		Anne-Laure

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF1-2020-09-25-041 – ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL PAR INTERIM DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE DE FRANCE ET OUTRE –MER

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-10-22-005

Arrêté du 22 octobre 2020 portant délégation de signature
à monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des
services de l'éducation nationale dans le département de
Seine-Saint-Denis

**Arrêté du 22 octobre 2020 portant délégation de signature
à monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le
département de Seine-Saint-Denis**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
notamment l'article L.917-1 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 28 mai 2019 portant nomination de monsieur Antoine CHALEIX en tant que directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret en date du 31 août 2020 portant nomination de monsieur Franck CUTILLAS, directeur de cabinet de la rectrice de l'académie de Montpellier, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret en date du 31 août 2020 portant nomination de madame Elisabeth FARINA-BERLIOZ, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret en date du 19 octobre 2020 portant nomination de madame Nathalie KUEHN, personnel de direction de classe normale dans l'académie de Versailles, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret en date du 19 octobre 2020 portant nomination de monsieur Stéphane VAUTIER, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale dans l'académie de Normandie, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2019, portant nomination de madame Marie ROGLER, inspectrice de l'éducation nationale de classe normale, dans l'emploi d'adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis en charge du premier degré ;
- VU** l'arrêté ministériel du 31 janvier 2020 portant nomination et classement de monsieur Mostefa FLIOU, attaché d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis à compter du 3 février 2020 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2020-08-17-028 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** la décision du 4 décembre 2019 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;

VU l'arrêté du recteur de la région académique d'Ile-de-France en date du 4 septembre 2020 portant délégation permanente de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil pour les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du Code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
 - arrêtés des groupements comptables
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

ARTICLE 2 :

En tant que responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle pour le programme « enseignement scolaire public du premier degré » ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens ;
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme « vie de l'élève ».

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examen, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme « soutien de la politique de l'éducation nationale ».

ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles
- les actes pris en application de l'article R.911-84 du Code de l'éducation :
 - Gestion des professeurs des écoles stagiaires :
Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.
 - Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public
 - les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
 - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;
 - les sanctions disciplinaires prévues à l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publiques de l'Etat
 - Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
 - Autorisations d'absence ;
 - Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
 - Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
 - Décisions relatives au compte personnel de formation.
 - Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
 - Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;
 - Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994.
 - Décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin du contrat de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin de contrat d'intervenants dans les écoles primaires.
 - Décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin du contrat à durée déterminée des accompagnants des élèves en situation de handicap pour une aide individualisée (AESHI).
 - Décisions relatives à la mise en place, à la gestion et à la fin des contrats à durée indéterminée :
 - des accompagnants des élèves en situation de handicap pour une aide individualisée (AESHI),
 - des accompagnants des élèves en situation de handicap pour une aide mutualisée (AESHM),
 - des accompagnants des élèves en situation de handicap en dispositif collectif (AESHCO).

ARTICLE 5

Pour le service national universel, délégation permanente de signature est donnée à monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, pour tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre, notamment les contrats d'engagement en mission d'intérêt général et les contrats d'engagement éducatif conclus sur le fondement de l'article L.432-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

ARTICLE 7 :

Pour les décisions relevant de l'article R.222-19-3 du Code de l'éducation, monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, peut accorder une subdélégation de signature aux personnes mentionnées à l'article D.222-20 du Code de l'éducation :

- aux directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, au secrétaire général de direction du service départemental de l'éducation nationale ou chef des services administratifs de ce même service ;
- aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont ses adjoints.

ARTICLE 8

Pour les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4 et 5, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Franck CUTILLAS, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,
- Madame Elisabeth FARINA-BERLIOZ, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,
- Madame Nathalie KUEHN, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Stéphane VAUTIER, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis
- Monsieur Mostefa FLIOU, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Marie ROGLER, adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis en charge du premier degré ;

ARTICLE 9

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 18 septembre 2020.

ARTICLE 10

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et le directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Créteil, le 22 octobre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2020-10-22-001

ARRÊTÉ

portant délégation de signature de la rectrice
à Monsieur Luc PHAM, directeur académique des services
de l'éducation nationale des Yvelines



ARRÊTÉ

portant délégation de signature de la rectrice

**à Monsieur Luc PHAM, directeur académique des services
de l'éducation nationale des Yvelines**

La Rectrice de l'académie de Versailles,

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.214-5, D.222-20, D 521-1 et R 911-36 ;
- VU la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ;
- VU le décret 86-83 du 17 janvier 1986, modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
- VU le décret du n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de Rectrice de l'académie de Versailles ;
- VU le décret du Président de la République en date du 19 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Luc PHAM en qualité de Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines ;
- VU l'arrêté portant organisation de l'Académie de Versailles en date du 11 janvier 2013 ;



ARRETE

ARTICLE 1

Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Luc PHAM**, directeur académique des services de l'Education nationale des Yvelines à l'effet de signer :

- les décisions relatives à la délimitation des districts de recrutement des élèves dans les lycées du département ;
- pour les personnels du 1^{er} degré et personnels non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1^{er} degré dans le ressort du département des Yvelines, y compris les accompagnants d'élèves en situation de handicap individuels et les intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif :
 - l'ensemble des actes relatifs à la gestion individuelle de ces personnels à l'exception de la nomination s'agissant des professeurs des écoles stagiaires.
 - les actes portant licenciement ou radiation des cadres faisant suite à un abandon de poste ou une condamnation à l'exception des actes concernant les professeurs des écoles stagiaires.
- les arrêtés d'intégration ou de détachement des professeurs des écoles et des instituteurs exerçant les fonctions de psychologue scolaire dans le corps des psychologues de l'éducation nationale – spécialité « éducation, développement et apprentissages » ;
- les décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement par nécessité absolue de service et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
- les certificats de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1) ainsi que les attestations d'obtention de ces certificats pour les unités d'enseignement PSC1 relevant de son département ;
- les décisions relatives au contrôle des actes administratifs, budgétaires et financiers des collèges du département des Yvelines et de leur chef d'établissement, de manière physique ou électronique ;
- les contrats d'engagement des jeunes exerçant une mission de service civique ;
- les prises en charge complémentaires des contrats uniques d'insertion ;
- les arrêtés procédant à des adaptations du calendrier national scolaire rendues nécessaires soit par la situation géographique particulière d'un établissement scolaire ou la nature des formations qu'il dispense, soit par des circonstances susceptibles de mettre en difficulté, dans un établissement, dans le département des Yvelines, le fonctionnement du service public d'enseignement.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc PHAM, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre SEBAN**, directeur académique adjoint, à **Monsieur Alain OUVRARD**, directeur académique adjoint, à **Madame Anne DUPUY**, secrétaire générale, à l'effet de signer tous les actes délégués au directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre SEBAN, de Monsieur Alain OUVRARD, de Madame Anne DUPUY, délégation de signature est donnée à **Madame Samar ACHKAR**, chef de la division de la vie scolaire, à l'effet de signer les décisions relatives au contrôle des actes administratifs, budgétaires et financiers des collèges du département des Yvelines et de leur chef d'établissement, de manière physique ou électronique.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Samar ACHKAR, délégation de signature est donnée à **Monsieur Adrien MUGNIER**, chef de service de la division de la vie scolaire (DVSCO 2), à l'effet de signer les décisions relatives au contrôle des actes administratifs, budgétaires et financiers des collèges du département des Yvelines et de leur chef d'établissement, de manière physique ou électronique.

ARTICLE 5

L'arrêté rectoral n°IDF-2020-08-20-004 du 20 août 2020 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 6

Le secrétaire général de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 22 octobre 2020

Signé la Rectrice
Charline AVENEL

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2020-10-22-002

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature de la rectrice
à Monsieur Luc PHAM, directeur académique des services
de l'éducation nationale des Yvelines



ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature de la rectrice

**à Monsieur Luc PHAM, directeur académique des services
de l'éducation nationale des Yvelines**

La Rectrice de l'académie de Versailles,

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances ;
- VU le Code de l'éducation, notamment les articles D.222-20 ;
- VU le Code de la sécurité sociale ;
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ;
- VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de Rectrice de l'académie de Versailles ;
- VU le décret du Président de la République en date du 19 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Luc PHAM en qualité de Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines ;



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- VU l'arrêté portant organisation de l'Académie de Versailles en date du 11 janvier 2013 ;
- VU l'arrêté n°IDF-2020-08-17-031 du 17 août 2020 portant délégation de signature du Préfet de la Région d'Ile-de-France à Madame Charline AVENEL, Rectrice de l'académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU les décisions n°MENF1900457S, MENF1900459S, MENF1900460S, MENF1900458S et MENF1900461S du 4 décembre 2019 par lesquelles les responsables de programmes du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse nomment la Rectrice de l'académie de Versailles en qualité de responsable de budget opérationnel de programme des programmes 139, 140, 141 et 230 et en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 214 ;
- VU les décisions n°ESRF1900303S et ESRF1900302S du 9 décembre 2019 par lesquelles les responsables de programmes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomment la Rectrice de l'académie Versailles en qualité de responsable de budget opérationnel de programme du programme 150 et en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 231 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Luc PHAM**, directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, à l'effet de signer pour les personnels affectés dans le département, tous les actes relevant de l'exécution des recettes et de l'ordonnancement des dépenses de personnels sur les unités opérationnelles placées sous l'autorité de la rectrice pour les matières suivantes :

- pour les personnels enseignants du 1^{er} degré et personnels non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1^{er} degré dans le ressort du département des Yvelines, y compris les accompagnants d'élèves en situation de handicap individuels et les intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif :
 - o les actes à caractère financier relatifs à la gestion individuelle de ces personnels ;
 - o les décisions visant à assurer la prise en charge financière des nouveaux arrivants ;
 - o les certificats administratifs ;

- pour les actes à caractère financier relatifs à ces personnels :
 - o pour les personnels enseignants titulaires et non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1^{er} degré rémunérés sur le BOP 140, ces actes comprennent l'ensemble des actes ayant trait à la rémunération des personnels et notamment les listings de paye, mouvements manuels d'ordonnancement et décomptes de rappel ;



- les personnels enseignants titulaires du 1^{er} degré et non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1^{er} degré rémunérés sur le BOP 141, ces actes
 - comprennent les pièces justificatives individuelles, les décomptes de rappel et les mouvements manuels d'ordonnancement à l'exclusion des listings de paye ;
 - pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif rémunérés sur le BOP 230,
 - ces actes comprennent les pièces justificatives individuelles, les décomptes de rappel et les mouvements manuels d'ordonnancement, à l'exclusion des listings de paye ;
- les rémunérations liées aux prestations de formation relevant du BOP 140 ;
- les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles des personnels affectés dans les services de l'éducation nationale et établissements d'enseignement rattachés au département des Yvelines.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc PHAM, délégation de signature est donnée à **Madame Anne DUPUY**, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DUPUY, délégation de signature est donnée à **Monsieur Xavier CONTOUX**, chef de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public des Yvelines, à l'effet de signer l'ensemble des actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux personnels du 1^{er} degré et personnels non titulaires rémunérés sur les BOP 140 et 141, les certificats administratifs y compris ceux de prolongation de congés de longue maladie, longue durée et prime spécifique d'installation et pour les décisions visant à assurer la prise en charge financière des nouveaux arrivants, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10 000 €.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier CONTOUX, délégation de signature est donnée à **Monsieur Christophe GUILLET**, chef du service de la gestion individuelle des enseignants du 1^{er} degré public et **Madame Yamna HADDOUCHE**, chef du service de la gestion collective des enseignants stagiaires et non titulaires du 1^{er} degré public, à l'effet de signer l'ensemble des actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux personnels du 1^{er} degré et personnels non titulaires rémunérés sur les BOP 140 et 141, les certificats administratifs y compris ceux de prolongation de congés de longue maladie, longue durée et prime spécifique d'installation et les décisions de mesure d'urgence relatives aux nouveaux arrivants pour assurer la prise en charge financière d'un dossier provisoirement incomplet, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10 000 €.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe GRILLET ou Madame Yamna HADDOUCHE, délégation de signature est donnée à **Madame Anne VERDEVOYE**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à l'effet de signer exclusivement les décomptes de rappel de rémunération inférieurs à 10 000 € et pièces justificatives des personnels du 1^{er} degré et personnels non titulaires rémunérés sur les BOP 140 et 141.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DUPUY, délégation de signature est donnée à **Madame Sophie MUSCAT**, chef de la division des ressources humaines, à l'effet de signer les actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux accompagnants d'élèves en situation de handicap et intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif rémunérés sur le BOP 230 à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10 000 €.

ARTICLE 7

L'arrêté rectoral n°IDF-2020-08-20-005 du 20 août 2020 portant subdélégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 22 octobre 2020

Signé la Rectrice
Charline AVENEL

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2020-10-22-003

Arrêté de la rectrice de l'académie de Versailles portant
subdélégation de signature
à effet de signer les actes relatifs au service national
universel



**Arrêté de la rectrice de l'académie de Versailles portant subdélégation de signature
à effet de signer les actes relatifs au service national universel**

La rectrice de l'académie de Versailles,

Vu le code l'éducation ;

Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 432-1 ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2020 du recteur de région académique d'Île-de-France, portant délégation de signature à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles, à effet de signer les actes relatifs au service national universel ;

Vu le décret 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de la rectrice de l'académie de Versailles, Madame Charline AVENEL ;

Vu le décret du 9 mai 2017 portant nomination de Madame Dominique FIS en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 23 avril 2020 portant nomination de Madame Guylène MOUQUET-BURTIN, en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-d'Oise ;

Vu le décret du 14 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme BOURNE-BRANCHU en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne ;

Vu le décret du décret du 19 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Luc PHAM en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Benoît VERSCHAEVE en qualité de secrétaire général de l'académie de Versailles ;



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrête :

Article 1^{er}

A l'effet de signer tous actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel, notamment les contrats d'engagement en mission d'intérêt général et les contrats d'engagement éducatif conclus sur le fondement de l'article L. 432-1 du code de l'action sociale et des familles, délégation permanente de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Monsieur Benoît VERSCHAEVE, secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- Madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur Luc PHAM, directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines ;
- Madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-d'Oise ;
- Monsieur Jérôme BOURNE-BRANCHU, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne.

Article 2

S'agissant des actes relatifs à la mise en œuvre des missions d'intérêt général, notamment la conclusion des contrat d'engagement en mission d'intérêt général, les dispositions de l'article 1^{er} entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

Article 3

L'arrêté rectoral n°IDF-2020-09-24-009 du 24 septembre 2020 portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Versailles, le 22 octobre 2020

Signé la Rectrice,

Charline AVENEL